CAP Promotions du 8 avril 2014

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Fin 2013, **l'UNSA** annonçait une panne d'ascenseur social pour les SAC DD au regard notamment des conditions de déroulement de l'exercice des promotions 2013. L'année 2014 ne semble pas se présenter sous de meilleurs auspices en matière de promotions, voire même pire !

Qu'on en juge !

- **52 promotions par liste d'aptitude pour l'accès au grade de SAC CN pour 9022 promouvables**.
  Nous constatons par là-même une diminution du nombre de promouvables de l'ordre de plus de 600 par rapport à 2013 et du nombre de promotions: 60 en 2013.

- **Pour l'accès aux grades de SAC CS et SAC CE**, les ratios ne sont pas définitivement arrêtés, dans l'attente de leur renégociation par la DRH auprès de la DGAFP, ratios qui pourraient faire l'objet d'une révision à la baisse, si l'on en croit la menace de la DRH entendue en groupe d'échanges le 26 mars dernier,
  Pour mémoire, ces taux promus/promouvables ont fait l'objet d'un arrêté du MEDDE en date du 27 septembre 2013, les portant à 13% pour la promotion à SAC CS et 10% à SAC CE pour la période 2013-2015. Pour l'**UNSA**, ils sont insuffisants.
  Mais le principal motif de blocage de la part de **l'UNSA** comme de l'ensemble des organisations syndicales concerne bel et bien les tableaux des retraitables au grade supérieur (TRGS) comme l'an passé.
  La démonstration a pourtant été faite en 2013, année de création de cette nouveauté pour les SAC DD, qu'il s'agissait d'une promotion à bas coût et notamment pour les promotions au grade de SAC CE avec un gain indiciaire de 3 ou 4 points d'indice.
  Cette promotion freine de surcroît la promotion sociale des agents méritants proposés depuis plusieurs années au titre du tableau d'avancement classique (TAC) ainsi que le déroulement de carrière dans le corps.
  Il aura fallu la ténacité des représentants du personnel pour limiter les dérives aux TRGS, soit 20 promotions au grade de SAC CS pour 36 propositions et 14 promotions au grade de SAC CE pour 61 propositions en 2013.

  En dépit des événements qui ont émaillé cette CAP en 2013 et malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, la DRH maintient les TRGS en 2014 au motif d'une harmonisation de gestion des corps (TSDD et SACDD) et cela alors même que des divergences existent en matière de gestion ou de régime indemnitaire entre ces deux corps! Cet argument ne tient donc pas!

  Le 4 décembre, lors d'une réunion d'échanges sur ce thème, vous annonciez, Madame la Présidente, le nombre d'agents susceptibles d'être concernés par cette promotion au TRGS pour 2014, soit :

- 25 au grade de SAC CS,
- 28 au grade de SAC CE.

Lorsque nous nous sommes à nouveau rencontrés le 26 mars dernier, les chiffres avaient quelque peu augmenté, soit:
- 41 au grade de SAC CS,
- 49 au grade de SAC CE.

Quels seront les chiffres définitifs? Au final combien restera-t-il de postes pour les agents proposés au titre des tableaux d'avancement classiques (TAC)?

L'**UNSA** réitère sa demande d'une photographie actualisée du corps des SAC DD.

Au regard du nombre global de promotions par voies de TAC et de TRGS dans les 2 spécialités (administration générale et contrôle des Transports Terrestres), les agents promus au titre du TRGS pourraient donc représenter 23% de l'ensemble des promotions au grade de SAC CS et 56% au grade de SAC CE!
Pour mémoire et au final, la proportion était respectivement, en 2013, de 6% et 11,8%.

Les seules nouveautés apportées par la DRH en 2014, s'agissant des critères de gestion sont :
- le recul de l'âge des agents pouvant prétendre à cette promotion TRGS (61 ans) pour les 2 grades,
- la détention de 5 années de services effectifs dans le corps de catégorie B au 1er janvier 2014 pour les 2 grades,
- 3 ans d'ancienneté dans le grade de SAC CS (et non 3 ans dans le grade de SAC CN comme il est écrit dans la fiche technique) pour l'accès au grade de SAC CE (évitant ainsi les promotions en cascade que nous avions réussi à écarter en 2013), mais alors que la durée demandée au titre du TAC est de 5 ans dans le grade de SAC CS!.

En revanche, aucun critère lié à la manière de servir apprécié à travers les derniers comptes-rendus d'entretiens professionnels ne figure, comme c'est pourtant le cas au titre du TAC.
Comme l'an passé, les agents proposés au titre du TRGS s'engagent à partir à la retraite, au plus tard le 30 juin 2015, pour une promotion au 1er janvier 2014.

L'UNSA ne peut se satisfaire de la position tranchée qui est la vôtre et y voit une malhonnêteté manifeste à ne pas reconnaître qu'il s'agit bel et bien d'économies réalisées au détriment des SAC DD qui demeurent en activité tout en opposant les actifs aux retraitables.

- **Les recours PFR 2012**

Sur l'ensemble des recours PFR 2012 portés devant la CAP des SAC DD, certains depuis janvier 2013, 39 ont été examinés au cours des CAP des 22 janvier et 11 et 12 février 2014.
24 d'entre eux devraient faire l'objet d'une réévaluation: 2 sur la part Fonction et 22 sur la part Résultat.
A notre connaissance, les services concernés n'ont toujours pas reçu les courriers de la DRH permettant de prendre de nouvelles notifications PFR au titre de 2012. Comme nous l'avions déjà signalé lors de la pré-CAP du 25 mars dernier, les errements risquent donc de se reproduire au titre de 2013 avec les encombrements inhérents à de nouveaux recours au titre de 2013.

Quand ces courriers seront-ils adressés?

L'**UNSA** vous demande d'apurer le traitement des recours PFR 2012 restants et d'engager l'examen des recours PFR 2013 dans le courant du 1er semestre 2014.

- **<u>Par ailleurs, quel est l'état d'avancement du plan de requalification et de transformation d'emplois de C en B et de B en A qui concernerait tant la filière administrative que la filière technique</u>** et que vous avez évoqué, Madame la Présidente, lors de la CAP des 11 et 12 février dernier?

  L'**UNSA** revendique, une nouvelle fois un plan ambitieux de transformation d'emplois de B en A pour le corps des SACDD. D'ailleurs, l'**UNSA** a pris bonne note d'une démarche similaire pour les collègues de la catégorie B technique suite à la mise en oeuvre du NES B, dans le cadre du projet actuel de fusion des inspecteurs des affaires maritimes dans le corps des attachés et celui des ITPE.
  Afin d'assurer le principe d'équité de traitement (et d'harmonisation!), que l'**UNSA** porte dans tous les dossiers sur lesquels elle intervient, il s'agit d'une revendication importante à laquelle nous tenons.

  Aussi, l'**UNSA** vous demande d'apporter des précisions sur ce plan attendu par les agents :
  - Combien d'agents seraient concernés, le nombre de 250 postes ayant été avancé pour les TSDD ?
  - Quelles en seraient les modalités et selon quel calendrier?
  - A quel moment les organisations syndicales seront-elles associées à l'engagement de ce plan?

  Pour l'**UNSA**, le CIGEM ne doit pas obérer ce plan.

- **<u>Enfin, au regard du calendrier des concours internes et professionnels, au titre de 2014</u>**, mis à jour le 28 mars 2014, **l'UNSA** n'avait pas manqué de constater un chevauchement de date des épreuves d'admissibilité de l'examen professionnel d'attaché et du concours professionnel de SAC CS, soit le 16 septembre 2014. Ce chevauchement était de nature à entraver (plus que ce n'est le cas) la promotion des SAC DD.

  L'**UNSA** s'est donc réjouie qu'une solution ait pu être trouvée et que la date du 8 septembre 2014 ait été retenue pour l'épreuve d'admissibilité du concours professionnel de SAC CS. Elle en remercie la sous-direction du recrutement et de la mobilité.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.